

Cour Penale Internationale Actualité: Aout 1999

I. SITUATION ACTUELLE

Les nations du monde ont aujourd'hui la possibilité de mettre fin à l'impunité qui a trop souvent été associée au génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité et de remplacer cette impunité avec responsabilité. A Rome, le 17 juillet 1998, à l'issue d'une conférence de 5 semaines, 120 états approuvaient le Traité établissant la CPI. La CPI, dès qu'elle est établie, aura le pouvoir mettra face à leurs responsabilités tous ceux qui se seront rendus coupables de crimes particulièrement horribles. Les actes inhumains commis au Kosovo et Sierra Leone illustrent parfaitement la nécessité de disposer d'un tel tribunal et de faire respecter le droit humanitaire international.

Le potentiel du CPI est énorme. Il garantira le respect du droit à la justice des victimes, contribuera à refaire les plaies que ces crimes particulièrement horribles provoquent et jouera également un rôle de dissuasion. La CPI pourrait renforcer des cours nationales par la promotion des poursuites domestiques et étendre l'autorité de la loi par la promotion de sa renforcement. La CPI peut en fait fondamentalement modifier le paysage des droits de l'homme du 21^{ème} siècle.

L'approbation quasi universelle du Traité établissant la CPI fut un succès historique, auquel contribuèrent grandement des états de tous les coins du monde. Le Traité ou "Statut" du CPI est un document qui marie au mieux des intérêts politiques fondamentalement divergents et fait se rejoindre les traditions juridiques et légales des quatre coins du monde. Seuls sept états - y compris les États-Unis et la Chine ont refusé de l'approuver. Il est intéressant de noter que le processus de création du Tribunal a en grande partie été le fruit des efforts réalisés par une coalition composée de différents états, du nord comme du sud, et menée par le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Argentine, le Malawi, l'Afrique du Sud et la République de Corée. Ceci a permis de donner au processus une véritable légitimité et laisse penser qu'il sera possible de faire de ce Tribunal une institution forte, efficace et véritablement internationale.

Des délégués aux comités préparatoires toujours en cours continuent ce travail, rédigeant les règles de procédure et de traitement des preuves, ainsi que pour définir les éléments des crimes que le Tribunal poursuivra.

Beaucoup reste cependant à faire. Soixante états doivent ratifier le Traité avant que la CPI n'entre en vigueur. A cet égard, les mois qui vont suivre seront cruciaux. Quarante-deux états ont aujourd'hui signé le Traité et quatre (le Sénégal, Trinidad et Tobago, San Marino, et Italie) l'ont ratifié. Beaucoup d'autres prennent des pas importants vers ratification C'est essentiel que la vitesse créée jusqu'au présent par ces signatures et ratifications continue à accélérer pendant toute l'année.

Des réunions entre gouvernements et ONG organisées dans le but de galvaniser les efforts de ratification ont récemment eu lieu à Trinidad, en Argentine et au Maroc. Au cours des mois qui viennent, d'autres réunions similaires auront lieu dans presque toutes les régions du monde. L'intérêt et la participation de tous les états est important pour les processus de ratification et pour garantir l'entrée en vigueur rapide du Traité.

Depuis Rome, l'affaire Pinochet a montré qu'un consensus, tant juridique que politique, était en train de se dégager, selon lequel il faut punir les coupables de crimes horribles. La demande d'extradition du Général Pinochet présentée par l'Espagne, et son acceptation par la Chambre des Lords anglaise marquent ainsi le passage de l'ère de l'impunité à celle de la responsabilité.

II. CAMPAGNE MONDIALE EN FAVEUR DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR AUSSI RAPIDE QUE POSSIBLE DU TRAITÉ

Une campagne mondiale, pour que le Traité soit ratifié aussi rapidement que possible et par un nombre maximum d'états a commencé. Les 84 signatures déjà en place indiquent l'existence d'un véritable soutien. Ces états, situés dans des zones géographiques très diverses, doivent continuer à avancer avec la longue et difficile procédure de ratification. Nous estimons, sur base du processus qui a mené à la Conférence de Rome, que les procédures de ratification se dérouleront plus efficacement si les efforts réalisés en ce sens sont coordonnés au niveau régional. À cet égard, le Sommet de la Francophonie est une occasion importante pour une discussion de l'assistance mutuelle et coopération technique parmi des pays qui partagent une tradition légale et un langage. Nous vous prions de travailler ensemble en cet effort, partager vos expériences et votre progrès pour que des avancements réels soient faits par tous les états francophones.

En conclusion, nous avons deux suggestions concrètes à faire pour mettre des choses en marche au Sommet. Premièrement, adopter une résolution en langage fort demandant que tous les pays membres ratifient le Statut sans délai. Deuxièmement, que le Sommet encourage la provision de l'assistance technique par le Secrétariat aux états qui aimeraient ratifier le Statut mais qui manquent des ressources nécessaires pour l'impementation d'une traité d'une telle longueur et complexité.

III. POUR PLUS D'INFORMATION

Pour plus d'information sur la campagne mondiale pour la CPI nous vous invitons à consulter le site web de Human Rights Watch (<http://www.hrw.org>) et de la Coalition pour la CPI (CICC, <http://www.igc.org/ICC/>).